

3 Insertion professionnelle

3.1 L'observatoire de la vie étudiante

- Disposez-vous d'un observatoire de la vie étudiante ?
- Est-ce une structure interne à l'établissement ou une structure mutualisée au plan régional ?
- De quelles ressources humaines dispose l'observatoire de la vie étudiante ?
- Si non, dépend-il directement de la présidence ? Du secrétariat général ? Fait-il partie de la division ou du service de la formation (scolarité centrale) ?
- Est-il chargé des statistiques sur l'insertion professionnelle des étudiants ?
- Est-il chargé des suivis de cohortes ?
- Comment sélectionne-t-il l'objet de ses actions :
 - le CEVU ou les UFR lui passent commande ?
 - il décide seul de l'orientation de ses enquêtes en fonction ou pas du projet d'établissement ?
 - la présidence et/ou la cellule chargée du pilotage lui passent commande ?
 - autre commanditaire ?
- Quelle est la répartition des tâches entre la plateforme d'insertion professionnelle et l'OVE ?
- Par quel moyen le produit du travail de l'OVE est-il porté à la connaissance des étudiants ?
- Les étudiants en sont-ils informés au moment des inscriptions en établissement ?

3.2 Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle

- Existe-t-il un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ?
- De quelles ressources humaines dispose le bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'université ?
- Quelle répartition des tâches est convenue avec le SCUIO-IP ?
- Comment sont portées à la connaissance des étudiants les missions et actions de ce bureau : par le web et l'ENT ? Par une description de ses activités et de sa localisation lors des journées de rentrée organisées par les nouveaux inscrits ? Par une information assumée régulièrement par le directeur des études ou par les membres de l'équipe de formation ? Autre(s) moyen(s) ?
- Le bureau édite-t-il un guide des stages ?
- Fait-il usage d'un site Internet interactif recensant les candidatures, les offres d'emplois, de stages etc. ?
- Comment s'organise son travail au plan des stages étudiants :
 - il effectue lui-même la recherche de stages en fonction de l'offre de formation de l'établissement et de la demande étudiante ?
 - il est destinataire des propositions de stages reçues en UFR qu'il met ensuite à disposition des étudiants ?
 - il procède des deux façons cumulées ?
- autre organisation ?



- Sur quels partenariats s'appuie-il pour proposer des emplois aux étudiants diplômés : l'APEC ? l'ANPE ? les chambres de commerce ? Les représentants locaux des branches professionnelles ? Les entreprises elles-mêmes ?
- Un rapport annuel sur le nombre et la qualité des stages est-il présenté annuellement au CEVU ?
- A l'issue de l'audition du rapport annuel d'activité du bureau d'aide à l'insertion professionnelle, le CEVU lui fixe-t-il des objectifs à atteindre pour l'année suivante ?

3.3 La plateforme d'insertion professionnelle

- L'université contribue-t-elle à une plateforme d'insertion professionnelle ?
- Cette structure est-elle propre à votre établissement ou pluri partenariale ?
- Si c'est le cas, quels autres partenaires y sont parties prenantes : d'autres établissements d'enseignement supérieur du site ? Une ou plusieurs collectivités territoriales du site ? Le PRES ?
- Quelles sont les ressources humaines dont dispose la plateforme ?
- Quelle répartition des tâches est convenue entre cette structure, l'observatoire de la vie étudiante et le bureau d'aide à l'insertion professionnelle ?
- Quels sont les rapports entre cette plateforme et la cellule chargée du pilotage au sein de l'établissement ?
- La plateforme gère-t-elle les partenariats avec les branches professionnelles du bassin d'emploi local ? Dans quel cadre le fait-elle ?
- Comment procède-t-elle à l'information des professionnels sur les compétences des diplômés : par le biais de rencontres récurrentes avec les représentants des branches professionnelles ? Par voie épistolaire ? Autre(s) moyen(s) utilisé(s) ?
- Les porteurs de projets relatifs à de nouvelles formations sont-ils incités à contacter les responsables de cette structure afin de vérifier le potentiel d'insertion professionnelle des futurs étudiants diplômés ?
- L'action de cette plateforme est-elle évaluée ?

3.4 La communication entre l'université et ses partenaires professionnels

3.4.1. Les diverses manifestations

- Votre université participe-t-elle à des manifestations diverses : salons ? Forums des métiers ?

- Votre établissement organise-t-il des journées des métiers en interne ?
- Qui, dans l'université, pilote et organise les manifestations : VP insertion professionnelle ? Chargé de mission ? Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle ? Le personnel du SCUIO-IP ? La cellule emploi ? Les enseignants ? Les personnels de scolarité ?
- Cette démarche est-elle une démarche de site ? Si oui, qui la pilote et l'organise : PRES ? Pôle universitaire ? Est-ce l'objet d'un travail en commun des acteurs des différents établissements ?

3.4.2. Les relations structurelles

- Existe-t-il des structures en charge des relations avec les partenaires professionnels : Cellule emploi ? Bureau d'aide à l'insertion professionnelle ? Cellule stages ? Sont-elles en lien avec le SCUIO-IP ?
- Sont-elles centralisées au niveau de l'université ou déployées dans les composantes ?
- Sur votre site web existe-t-il un espace dédié à l'insertion professionnelle et un profil défini pour les entreprises ?
- Parmi les personnalités extérieures des conseils de votre établissement, avez-vous prévu la participation des représentants des professionnels autres que des collectivités locales ?
- Ces représentants siègent-ils régulièrement ?
- Y-a-t-il d'autres instances prévoyant la participation de professionnels ?
- Votre université dispose-t-elle de postes de PAST ? Leur nombre va-t-il croissant ?
- Quelle part de la charge d'enseignement des formations professionnalisées est assurée par des professionnels sous forme de vacations ?
- Cette part a-t-elle changé depuis la mise en place du LMD ?
- Des vacataires professionnels sont-ils sollicités dans le cadre des formations générales ?
- Votre université propose-t-elle des formations par apprentissage ?
- Y-a-t-il une politique de développement de ce type de formation ?
- Qui dans l'université en est chargé ?
- Votre université a-t-elle mis en place un SAIC ? Communique-t-elle dessus ?
- Un IUFM est-il intégré à votre établissement ?

3.4.3. Les relations pédagogiques

- Existe-t-il des coopérations de nature pédagogique entre les équipes de formation et l'environnement professionnel ?



- Des stages obligatoires sont-ils mis en place dans les formations non-professionnalisées ? Quelle part de crédits leur est attribuée ?
- Le suivi des stages donne-t-il lieu à des rencontres avec les maîtres de stage ?
- Ces rencontres individualisées sont-elles mutualisées sous forme de réseau au niveau de l'équipe de formation ?
- Est-ce qu'il est fait appel à ce réseau pour soutenir les demandes d'habilitation de Master professionnel ?
- Y-a-t-il des professionnels au sein des équipes de formation : en Licence ? En Master ?
- Participent-ils à la déclinaison des diplômes en termes de compétence ? Participent-ils à la soutenance des rapports de stage ? Participent-ils aux commissions de recrutement ? Participent-ils aux jurys de diplôme ?
- Comment sont choisis les représentants professionnels au sein des jurys de VAE ?
- Les prestations de formation continue assurées à la demande des entreprises favorisent-elles l'évolution des contenus des formations initiales ?
- Les contacts établis lors de ces prestations facilitent-ils la création de réseaux ?
- Quelles sont les relations avec les organismes de recherche ?
- Quelle est la part de réalisation de thèses en laboratoire industriel ?
- Quelle est la part du financement privé des thèses dans votre université ?
- Une réflexion est-elle menée pour mesurer et favoriser l'insertion professionnelle des doctorants dans le secteur privé ?
- La valorisation de la recherche dans votre établissement est-elle conduite dans le souci de l'insertion professionnelle des étudiants ?

3.5 Actions de préparation et d'accompagnement de l'insertion professionnelle mises en place par l'université

- Votre SCUIO-IP propose-t-il des actions d'accompagnement de l'insertion professionnelle des étudiants : rédaction de CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche etc. ? Est-ce le bureau d'aide à l'insertion professionnelle qui s'en charge ?
- Votre SCUIO-IP propose-t-il aux étudiants d'établir un bilan de leurs compétences ?
- A quel moment ?
- Pour quel public ?
- Une aide individualisée à la construction de projet professionnel est-elle proposée aux étudiants qui le souhaitent tout au long de leur formation et/ou à l'issue de celle-ci ? Quelle structure s'en charge ?
- Des actions spécifiques destinées aux doctorants sont-elles mises en place ?
 - Les Doctoriales ?
 - Un autre dispositif ?
- Existe-t-il une base de données recensant les entreprises susceptibles de proposer des stages étudiants ?

- Les étudiants peuvent-ils y accéder par l'ENT ?
- Existe-t-il des enseignements de familiarisation au monde l'entreprise ? A quelle typologie d'étudiants sont-ils proposés ?

3.6 Actions pédagogiques mises en place par l'université

- Y-a-t-il des UE d'insertion professionnelle intégrées dans les cursus :
 - UE « Projets professionnels » dès le L1, modules de préprofessionnalisation à l'entrée à l'IUFM ?
 - UE « passerelles » pour favoriser la réorientation vers des filières professionnalisantes : vers les BTS ? Vers les IUT ?
 - UE de préparation aux stages ?
 - UE thématiques sur l'entreprise « connaissance de l'entreprise » ?
- Quelle est la proportion des formations qui disposent d'un stage obligatoire ?